

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°12 Arrêté modifiant les taxes postales internationales

n°12

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juillet 1937

Numéro JO
n° 488 du 31/07/1937

Date du numéro
31 juillet 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules décrets du 8 juillet 1937, relatifs aux modifications apportées à la convention postale universelle du 20 mars 1934 et du règlement y annexé et à divers arrangements

Vules instructions ministérielles en date du 13 juillet 1937

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Sont rendues exécutoires à la Côte française des Somalis, à partir du 1 septembre 1937, les modifications apportées par les décrets du 8 juillet 1937, suivies de la Convention postale universelle du 20 mars 1934 et du règlement y annexé; 2° A l'exécution de l'arrangement de l'Union postale concernant les lettres et boîtes avec valeur déclarée et du règlement y annexé; 3° Exécution de l'arrangement de l'Union postale concernant les mandats de poste; 4° Exécution de l'arrangement de l'Union postale universelle concernant les colis postaux et règlement y annexé Art. 2. — Je chef du service des P. T. T, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

pierre-alpes